

DIPLÔME D'ÉTAT

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL



Objectif

Le Diplôme d'état d'Accompagnant éducatif et Social atteste des compétences nécessaires Pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en oeuvre son projet de vie. (Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 Art.D. 451-88)

Le diplôme, le métier

L'AES accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire ou de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Aptitudes et qualités nécessaires :

Etre à l'écoute, savoir établir des relations attentives et sécurisantes, comprendre les besoins et les désirs des personnes pour leur apporter une réponse adaptée. Avoir le goût du contact, de l'intérêt pour les problèmes humains et sociaux, avoir un bon équilibre psychologique, aimer le travail en équipe.

Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement de la vie en structure collective	Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire
<p>Les missions : l'Accompagnant Educatif et Social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il veille au respect de droits et libertés et des choix de vie des personnes âgées, handicapées, ou des familles, dans leur espace privé.</p>	<p>Les missions : l'Accompagnant Educatif et Social contribue, dans le cadre d'un projet institutionnel, au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Il veille au respect de ses droits et libertés et de son choix de vie au quotidien.</p>	<p>Les missions : l'Accompagnant Educatif et Social facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs en lien avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.</p>
<p>Les lieux d'intervention : domicile de la personne, particulier employeur, appartement thérapeutique, CHRS, foyer logement, MARPA, SAMSAH, SAP, SSIAD, ...</p>	<p>Les lieux d'intervention : EHPAD, Foyer logement, MAS, FAM, foyer de vie, ESAT, foyer d'hébergement, MECS, IME, CHRS, accueil de jour, ...</p>	<p>Les lieux d'intervention : structure d'accueil de la petite enfance, établissement d'enseignement et de formation, lieux de stage, d'apprentissage, d'alternance ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, ...</p>

DIPLÔME D'ETAT

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL



Contenu

Le D.E.A.E.S. est structuré en un socle commun de compétences et de trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation :

- DF1 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
126 heures d'enseignement socle et 14h d'enseignement de spécialité
- DF2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
98 heures d'enseignement socle et 63 heures d'enseignement de spécialité
- DF3 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
63 heures d'enseignement socle et 28 heures d'enseignement de spécialité
- DF4 - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne
70 heures d'enseignement socle et 42 heures d'enseignement de spécialité

Méthodes pédagogiques : Formation en alternance- Cours théoriques - Analyses de pratiques, études de cas.

Validation : Diplôme d'Etat (de niveau V) délivré par la D.R.D J.S.C.S. Le diplôme mentionne la spécialité acquise.

Recrutement

Epreuve écrite d'admissibilité sur un questionnaire d'actualités sociales

Epreuve orale d'admission : entretien avec un jury de professionnels

Formation et financement

Voie directe pour les demandeurs d'emploi, formation financée par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes

Cours d'emploi pour les salariés, CPF (Compte Personnel de Formation), VAE

Lieux de formation

Greta Dore Allier- 8 rue du Président Wilson
03300 CUSSET

Plateaux techniques du lycée polyvalent Valery Larbaud
bd Gabriel Péronnet 03300 CUSSET

Greta Dore Allier- 68 avenue Léo Lagrange
63300 THIERS

Calendrier et durée

Formation de 12 mois

357 h de socle commun et 147 h de spécialité en centre de formation, soit 504 h pour un parcours complet

840 h de formation pratique en structure

14 h de détermination de parcours et 7 h de validation des compétences

Nous consulter pour les dates

DIPLÔME D'ÉTAT

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL



Dispenses

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'assistant familial ;
- Diplôme d'état d'aide-soignant(e) ;
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ;
- Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ;
- Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne ;
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- Brevet d'études professionnelles agricoles, services aux personnes ;
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de Qualification Professionnelle assistant de vie ;
- Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif ;
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance ;
- Certificat d'aptitude professionnel agricole, services en milieu rural ;
- Certificat d'aptitude professionnel agricole, services aux personnes et vente en espace rural ;
- Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles ;

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats qui ont obtenu un diplôme au moins égal ou supérieur au niveau IV ainsi que les lauréats de l'Institut du service civique.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats qui ont obtenu une validation partielle par un jury VAE

Remarque : un entretien avec un responsable pédagogique sera cependant organisé afin d'établir un programme individualisé de formation.

Des dispenses aux épreuves de certification sont aussi accordées sur les domaines de compétences « socle » en fonction des diplômes des candidats.

Contact

Christophe BERNIGAUD, Conseiller en Formation Continue

☎ 04 70 97 78 58

Christophe.bernigaud@ac-clermont.fr



Greta du bassin Dore Allier

bd du 8 mai 1945

03300 CUSSET

☎ 04 70 31 44 55

www.greta-doreallier.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

